



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 76015

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les vives inquiétudes que suscite le projet de construction d'une ligne haute tension aérienne entre Valaurie (26) et Valréas (84), présentée par Réseaux et transports électriques, filiale d'EDF. Si l'édification de cette ligne est nécessaire à la desserte électrique d'une vingtaine de communes (30 000 habitants), sa conception à dominante aérienne constitue une atteinte certaine au paysage naturel, à la qualité de vie ainsi qu'au développement touristique de la Drôme provençale et de l'enclave des Papes. Aussi, il lui demande de bien vouloir intervenir sur ce dossier et de lui préciser les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de permettre l'enfouissement total de la future ligne à haute tension Valaurie-Valréas, de sorte que cette région ne soit pas défigurée pour plusieurs décennies.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76015

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : équipement, transports, logement et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 mai 2002, page 2472